



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 14 octobre 2021

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Présent : Francis BERNAVILLE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- *Suivi FMI
- *Feuilles de matchs manquantes
- *Horaires Spéciaux
- *Reports/Modifications d'horaires – Terrains
- *Suspension de terrain
- *Forfaits Généraux/Engagements

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 1 – 2 – 3 - 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2021/2022 des clubs participants au Championnat Seniors D1, D2, D3 et D4 de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

CHAMPIONNAT U18 / U16 / U14 DEPARTEMENTAL 1 – 2 – 3 - 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2021/2022 des clubs participants au Championnat U18 , U16 et U14 D1, D2, D3 et D4 de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

CHAMPIONNAT CDM / VETERANS DEPARTEMENTAL 1 - 2 – 3 - 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2021/2022 des clubs participants au Championnat CDM et VETERANS D1, D2, D3 et D4, de l'avis de la CDTIS sur

les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

Match 23735371 Pommeuse 1 – Pontault UMS U16 D3C du 26/09/2021

La Commission, suite au courriel du club de POMMEUSE, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de POMMEUSE a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 7-5 (victoire de POMMEUSE)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Pas de Sanctions disciplinaires,
- Pas de Présence de blessé
- Absence de réserves avant match, observations après match etc ...

Considérant que le club de PONTAULT UMS a transmis les éléments suivants,

- Confirmation du score de la rencontre (victoire de POMMEUSE)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Pas de Sanctions disciplinaires
- Pas de Présence de blessé
- Absence de réserves avant match, observations après match etc

La Commission enregistre le score de la rencontre (7 buts à 5 en faveur de POMMEUSE)

Match 23701151 Savigny/Cesson 21 – Lognes 21 +45 ANS Gr. E du 26/09/2021

La Commission, suite au courriel du club de SAVIGNY, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de SAVIGNY/CESSON a transmis les éléments suivants,

- Document avec liste des joueurs de Savigny/Cesson inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Document avec liste incomplètes des joueurs de Lognes inscrits sur la feuille de match, absence de mention concernant (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Score de la rencontre 7- 0 (victoire de SAVIGNY/CESSON)
- Pas de Sanctions disciplinaires,
- Pas de Présence de blessé
- Absence de réserves avant match, observations après match etc ...

La Commission enregistre le score de la rencontre (7 buts à 0 en faveur de SAVIGNY/CESSON)

Match 23662480 Val de France 12 – Vaires 11 Vétérans D3B du 10/10/2021

La Commission, suite au courriel du club de VAL DE FRANCE, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de VAL DE France a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 5-1 (victoire de VAIRES)
- Liste des joueurs des 2 équipes inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),

Considérant que le club de VAIRES a confirmé les informations listées ci-dessus ,

La Commission enregistre le score de la rencontre (5 buts à 1 en faveur de VAIRES 11)

En complément la Commission demande aux clubs de VAL DE France et VAIRES de transmettre les renseignements suivants :

- Si Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Match 23661224 Chelles 2 – Goellycompans/Mitry M. 2 U14 D3A du 25/09/2021

La Commission, suite au courriel du club de CHELLES, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de CHELLES a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 3-1 (victoire de CHELLES)
- Pas de Sanctions disciplinaires,

En complément la Commission demande au club de CHELLES de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande au club de GOELLYCOMPANS/MITRY de transmettre les renseignements suivants :

- Score de la rencontre 3-1 (victoire de CHELLES)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

Match 23661234 Villeparisis 2 - Chelles 2 U14 D3A du 09/10/2021

La Commission, suite au courriel du club de VILLEPARISIS, informant la Commission du problème rencontré avec la FMI

Considérant que le club de VILLEPARISIS a transmis les éléments suivants,

- Score de la rencontre 9-0 (victoire de VILLEPARISIS)
- Pas de Sanctions disciplinaires,

En complément la Commission demande au club de VILLEPARISIS de transmettre les renseignements suivants :

- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

En complément la Commission demande au club de CHELLES de transmettre les renseignements suivants :

- Score de la rencontre 9-0 (victoire de VILLEPARISIS)
- Liste des joueurs inscrits sur la feuille de match, ainsi que des personnes ayant occupé une fonction sur cette dernière (arbitre assistant, délégué, dirigeant, éducateur etc...),
- Si Sanctions disciplinaires, avec la liste des personnes sanctionnées
- Si Présence de blessé, avec la liste des personnes
- Si Présence de réserves avant match, observations après match etc ...

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23653794	10/10/21	SENIORS	D2A	THORIGNY 1	PAYS CRECOIS 2
23714317	10/10/21	SENIORS	D4B	FC COSMO 3	COULOMMIERS 2
23670393	10/10/21	U16	D2B	PAYS CRECOIS 1	BUSSY 2
23670483	10/10/21	U16	D2C	VAUX ROCHETTE 1	AVON 1
23735378	10/10/21	U16	D3C	FC COSMO 1	POMMEUSE 1
23661517	09/10/21	U14	D1	TORCY PVM 3	MITRY MORY 1

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

NEANT

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23661220	25/09/21	U14	D3A	MAGNY 1	CHAMPS 3
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (- 1 point ; 0 but) au club recevant MAGNY et d'en attribuer le gain (3 points ;0 but) du match au club visiteur CHAMPS					

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District.
Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle.
En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (**les deux dernières journées en Seniors**).

MORET-VENEUX (541364)

*18 (1) D3 – 12 heures 00 ~~13heures 00~~ été comme en hiver (stade Marquis du Roy à Moret s/ Loing) accordé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS

La Commission, informe les clubs que les matchs reportés sans date ont été reprogrammés au date suivante (Voir listing en fin de Procès Verbal)

Dossier transmis par la Commission Statuts et Règlements

Extrait PV Réunion du 28/09/2021

« ... Match N°23655005 Val de l'Yerres 1 – Ozoir 3 SENIORS D3B du 26/09/2021

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, Considérant que l'arbitre a jugé de l'impraticabilité du terrain, Considérant que, de ce fait, le match a été arrêté à la

67ème min, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré dit, Match à rejouer et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions ... »

La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier.

Décide de planifier la rencontre au 07/11/2021

« ...Match N°23701330 St Germain Laval 21 – Avonnaise 21 +45ANS Gpe G du 26/09/2021

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, Considérant que l'arbitre a jugé de l'impraticabilité du terrain, Considérant que, de ce fait, le match n'a pas eu lieu. Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré dit, Match à jouer et transmet le dossier à la Commission d'Organisation des Compétitions ... »

La Commission après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier.

Décide de planifier la rencontre au 07/11/2021

CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 16 et 17 octobre 2021

La Commission, Considérant l'organisation des rencontres de Coupe de France, Coupe Gambardella et Coupe de Paris (horaire 14h30) du 17 octobre 2021,

Décide de programmer le coup d'envoi des rencontres de Coupe 77 U18 et Coupe 77 et Comité U16 du 17 octobre 2021 à 12h30.

Match 24069264 Quincy 21 – Combs 21 +45 Ans Coupe 77 du 17/10/2021

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 14/11/2021 au lieu du 17/10/2021

Accord du club de **COMBS**

La Commission,

Considérant que la date proposée correspond à la date du tour suivant (TOUR 3), la demande ne peut être validée

Demande refusée par la Commission

Match 23661237 Chelles 2– Magny 1 U14 D3A du 16/10/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 15h30

***Accord de la Commission**

Match 24068757 Briard SC 1– Montereau 1 Seniors Coupe 77 du 17/10/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

***Accord de la Commission**

Match 23737180 Villeparisis 3 – Courtry 2 U14 D4A du 16/10/2021

Demande d'INVERSION via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à Courtry au lieu de Villeparisis

Demande refusée par le club de COURTRY

Match 23661523 Montereau 1 – Melun FC 2 U14 D1 du 16/10/2021

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MELUN** pour disputer la rencontre le 27/11/2021 au lieu du 16/11/2021

Demande refusée par le club de MONTEREAU

Week-end du 23 et 24 octobre 2021

Match 23706099 Servon 6 – Maisoncelles 5 CDM D2B du 24/10/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 11h15

Demande refusée par le club de SERVON

Match 23735777 Chatelet 1 – Champenois 1 U16 D3F du 24/10/2021

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHATELET** pour disputer la rencontre à 12h45 au lieu de 13h30

En attente accord du club de CHAMPENOIS

Match 24069147 Brie FC 1 – Vaux Rochette 1 U14 Coupe 77 du 23/10/2021

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre le 06/11/2021 au lieu du 23/10/2021

Considérant que le tirage du prochain tour de coupe (27/11/2021) doit être effectué le mercredi 10/11/2021, Par ces motifs, la Commission informe les 2 clubs que la date du 06/11/2021 peut être acceptée, la date limite de jeu étant fixée au 11/11/2021.

*** En attente accord du club de BRIE FC**

Match 23700584 Ponthierry 5 – Vaux Rochette 5 CDM D2C du 24/10/2021

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre à le 31/10/2021 au lieu du 24/10/2021

*** En attente accord du club de PONTIERRY**

Match 23653591 Villeparisis 2 – Combs 1 Seniors D1 du 24/10/2021

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 23/10/2021 à 18h30 au lieu du 24/10/2021 à 15h30

Demande refusée par le club de COMBS

Match 23653929 Nanteuil 1 – Val de France 2 Seniors D2B du 24/10/2021

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANTEUIL** pour disputer la rencontre à 16h00 au lieu de 15h00

*** En attente accord du club de VAL DE FRANCE**

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« **.40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

Club de THORIGNY:

Commission Régionale de Discipline du 23/09/2020

« ... Match 2513708 Thorigny 1- Villiers s/ Marne 1 Coupe de France du 30/08/2020

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de trois (3) matchs ferme à l'équipe de Thorigny 1, ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 21/11/2021 : Thorigny 1 – Chelles 2 Seniors D2A

Du 28/11/2021 : Thorigny 1 – Mitry Mory 2 Seniors D2A

***Du 12/12/2021 : Thorigny 1 – Meaux CS Academy 3 Seniors D2A**

Club d'Othis :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... Match 22142227

Othis 2 – Quincy 2

Seniors Coupe Comité du 17/11/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 21/11/2021 : Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A

La Commission, suite au courriel du club de OTHIS,

Considérant que le club d'Othis informe le District, qu'il aurait obtenu le prêt des installations de MOUSSY LE NEUF

La rencontre Othis 2 – Trilport 2 Seniors D3A, aura donc lieu à 15h30 au stade de l'Erable à MOUSSY LE NEUF (Sous réserve de la réception de l'accord du club de MOUSSY LE NEUF)

Du 12/12/2021: Othis 2 – Brie FC 1, Seniors D3A

La Commission, suite au courriel du club de OTHIS,

Considérant que le club d'Othis informe le District, qu'il aurait obtenu le prêt des installations de MOUSSY LE NEUF, pour le 11/12/2021 à 16h00 au lieu du 12/12/2021 à 15h30

La rencontre Othis 2 – Brie FC 1 Seniors D3A, aura donc lieu à 16h00 au stade de l'Erable à MOUSSY LE NEUF

(Sous réserve de la réception de l'accord du club de MOUSSY LE NEUF)

(Sous réserve de la réception de l'accord de changement de date et d'horaire du club de Brie FC)

Club de Cosmo/Mareuil :

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,

« ... Match 21910065

Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2

Seniors D4B du 13/10/2019

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les direx recevables en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier,

(.../...)

S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :

Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,

Par ces motifs, la commission,
Confirme la décision dont appel.

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Cosmo/Mareuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 24/10/2021 : Match Cosmo 2 – Dammarie City 1 Seniors D4C

La Commission, suite au courriel de M. Jerome COUDOIN, président du club de FC COSMO, Considérant que le club de FC COSMO informe le District, qu'il a obtenu le prêt des installations de CROISSY BEAUBOURG

La rencontre Cosmo 2 – Dammarie City Seniors D4C, aura donc lieu à 15h00 au stade Jean Baptiste LEMARIE à CROISSY BEAUBOURG

Club de CHAMPS AS :

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 18/11/2020,

« ... Match 22525352

Lesigny 1 – Champs 1

Seniors D2B du 04/10/2020

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide de sanctionner :

(.../...)

- l'équipe Seniors 1 du club de Champs d'un match de suspension ferme de terrain pour acte de brutalité d'un supporter vis-à-vis d'un officiel

(.../...) ... »

La Commission informe le club de CHAMPS que cette sanction est applicable pour la rencontre ci-dessous :

Du 28/11/2021 : Match Champs 1 – Roissy 2 Seniors D2B

Club de BOISSISE PRINGY:

Commission Régionale de Discipline du 29/09/2021

« ... Match 23766240 Boissise Pringy – Igny A.F.C. 1 Coupe de France du 05/09/2021 (2^e tour)

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

(.../...)

Vu le barème disciplinaire applicable (Annexe au Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.)

Inflige une suspension de terrain de d'UN (1) MATCH FERME à l'équipe Seniors 1 de BOISSISE PRINGY US. Le terrain de repli doit être un terrain neutre situé en dehors des villes de BOISSISE LE ROI et PRINGY, ... »

La Commission informe le club de Boissise que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

ENGAGEMENTS

*BOIS LE ROI 2	SENIORS D4	D	
*COULOMMIERS 1	U16 D3	B	
*BRESMONT 1	U16 D3	F	
*NOISIEL FA 1	U14 D4	C	Annulation FG
*BRIARD SC 3	U14 D4	En attente	

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

FORFAITS GENERAUX

BRESMONT FC 1

U14 D4

GATINAIS VL 2

U18 D3 (24/09/2021)

GATINAIS VL 1

U16 D2 (24/09/2021)